

Invesco JPX-Nikkei 400 UCITS ETF EUR Hdg Acc

NS4E

Objectif du fonds

Invesco JPX-Nikkei 400 UCITS ETF EUR Hdg Acc a pour objectif de fournir, à la hausse comme à la baisse, la performance de Rendement net total de JPX-Nikkei 400 EUR Hedged Index, moins les frais.

Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.

Informations sur les ETF

Date de lancement du fonds	10 septembre 2014
Date de lancement de la classe d'actions	10 mars 2015
Frais courants ¹	0,19% p.a.
Frais de swap ¹	0,20% p.a.
Devise de base du fonds	JPY
Devise de la classe d'actions	EUR
Devise couverte	Oui
Indice	JPX-Nikkei 400 EUR Hedged Index
Devise de l'Indice	EUR
Ticker Bloomberg de l'indice	JN4NEH
Méthode de réplcation	Synthétique
Conformité avec les OPCVM	Oui
Umbrella fonds	Invesco Markets plc
Gestionnaire	Assenagon Asset Management
d'investissements	S.A.
gardien	Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited
Domicile	Irlande
Traitement des dividende	Accumulation
Code ISIN	IE00BVGC6645
WKN	A14MTZ
VALOR	26825652
SEDOL	BVJDPQ7
Ticker Bloomberg	NS4E GY
Actif sous gestion	EUR 121,79m
NAV par action	EUR 29,06
Actions en circulation	282.713
Classification SFDR	Article 6

Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

¹ Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction tels que les frais de swap. Le coût total est la somme des frais courants et des frais de swap. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents juridiques pour plus d'informations sur les coûts.

Risques d'investissement

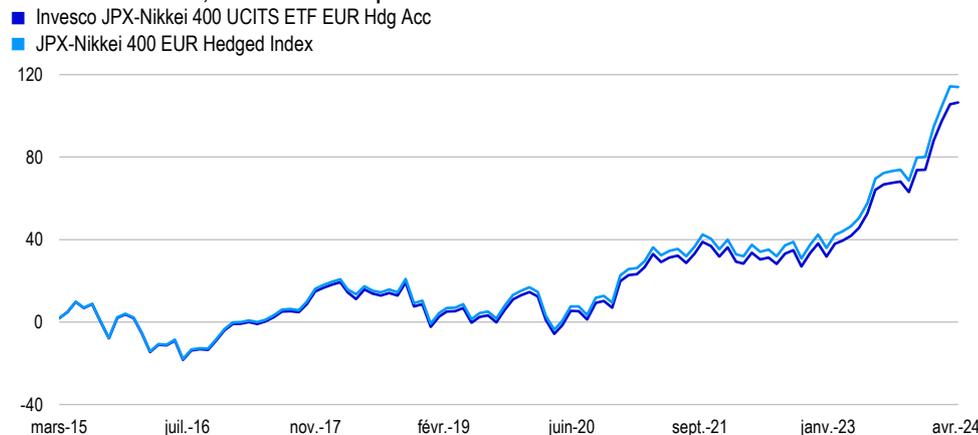
Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements, ainsi que les revenus en découlant, vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations des taux de change. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité de leur apport. La capacité du Fonds à suivre la performance de l'indice de référence dépend de la capacité des contreparties à assurer la performance continue de l'indice de référence conformément aux contrats de swap, et serait également affectée par tout écart entre le prix des swaps et le prix de l'indice de référence. L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde des actifs ou agissant en tant que contrepartie de produits dérivés ou d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières. La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être sensible à un certain nombre de facteurs, notamment les activités et les résultats de l'émetteur, ainsi que la conjoncture économique et les conditions du marché générales et régionales. Ce qui peut se traduire par des fluctuations de la valeur du Fonds. La couverture du risque de change entre la devise de référence du Fonds et la devise de la catégorie d'actions peut ne pas éliminer complètement le risque de change entre ces deux devises et peut affecter la performance de la catégorie d'actions. Le fonds peut acheter des titres qui ne font pas partie de l'indice de référence et conclura des contrats de swap pour échanger la performance de ces titres contre la performance de l'indice de référence.

A propos de l'indice

Le JPX-Nikkei 400 EUR Hedged Index est un indice financier offrant une exposition aux actions japonaises. Il est constitué de 400 sociétés cotées à la Bourse de Tokyo. La sélection s'appuie sur la capitalisation boursière, le volume des transactions, la rentabilité des capitaux propres, le résultat opérationnel ainsi que des facteurs qualitatifs liés à la gouvernance d'entreprise. Cet indice utilise des contrats à terme sur devises afin de réduire l'impact des fluctuations du taux de change EUR/JPY.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures.

Performance de l'indice, % de croissance depuis la création de l'indice



Performance cumulée au 30 avril 2024 (%)

	1Y	3Y	5Y	10Y	Date de création
ETF	41,70	59,93	93,20	-	106,49
Indice	42,25	61,77	96,97	-	114,03

Performance calendaire (%)

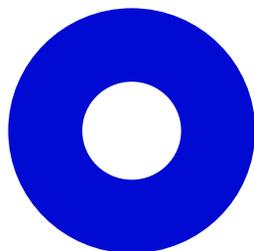
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
ETF	31,98	-3,28	10,96	7,11	17,35	-17,31	19,18	-2,70	-	-
Indice	32,49	-2,91	11,39	7,54	17,81	-16,98	19,66	-2,31	-	-

Performance sur 12 mois glissants (%)

	04.23	04.22	04.21	04.20	04.19	04.18	04.17	04.16	04.15	04.14
ETF	04,24	04,23	04,22	04,21	04,20	04,19	04,18	04,17	04,16	04,15
Indice	41,70	11,79	0,96	31,04	-7,81	-7,74	15,51	13,10	-15,34	-
	42,25	12,22	1,34	31,55	-7,45	-7,38	15,96	13,56	-15,00	-

Source : Invesco, Bloomberg L.P., FactSet. La performance des ETF indiquée est calculée par rapport à la valeur liquidative, y compris les revenus nets réinvestis et déduction faite des charges courantes et des coûts de transaction du portefeuille, en EUR. Les chiffres ne reflètent pas le cours réel des actions, l'impact de l'écart entre l'offre et la demande ou les commissions des courtiers. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La performance de la valeur liquidative de l'ETF diffère de celle de l'indice en raison des frais courants et des coûts de transaction du portefeuille et du fait que l'ETF ne détient pas nécessairement toujours tous les titres de l'indice dans leur pondération respective. Cet ETF ne facture pas de frais d'entrée.

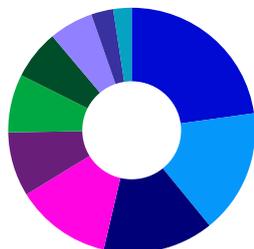
Allocation géographique (%)



■ Japon 100,0

Source: Invesco au 30 avr. 2024

Allocation sectorielle (%)



Secteur	Pourcentage
Industrie	22,8
Technologie	16,4
Produits de consommation non courante	14,5
Services financiers	12,6
Santé	8,5
Services de communication	7,7
Produits de consommation courante	6,5
Matériaux	5,8
Immobilier	2,9
Autres	2,4

Source: Invesco au 30 avr. 2024

Top expositions (%)

Nom	Poids
TOKYO ELECTRON ORD	2,16
MITSUBISHI ORD	2,08
HITACHI ORD	2,06
TOYOTA MOTOR ORD	1,99
MITSUI ORD	1,89
RECRUIT HOLDINGS ORD	1,84
MITSUB UFJ FG ORD	1,82
SMFG ORD	1,79
SHIN ETSU CHEM ORD	1,77
ITOCHU ORD	1,73

Source: Invesco au 30 avr. 2024

Veillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

Informations importantes

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Il n'est pas destiné et ne doit pas être distribué au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais, français, allemand), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invescomanagementcompany.ie. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre un quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

Le "JPX-Nikkei Index 400" et son indice de rendement total net (ci-après dénommés collectivement "l'indice") sont des documents protégés par le droit d'auteur et calculés à l'aide d'une méthodologie élaborée et créée indépendamment par Japan Exchange Group, Inc. et Tokyo Stock Exchange, Inc. (ci-après dénommés collectivement le "groupe JPX") et Nikkei Inc. (ci-après dénommé "Nikkei"), et le groupe JPX et Nikkei sont conjointement propriétaires des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle subsistant dans l'indice lui-même et la méthodologie utilisée pour calculer l'indice. Le groupe JPX et Nikkei sont propriétaires des marques et autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux marques utilisées pour désigner l'indice. Le fonds est arrangé, géré et vendu exclusivement au risque du gestionnaire, et le Groupe JPX et Nikkei ne garantissent pas le fonds et n'assument aucune obligation ou responsabilité à l'égard du fonds. Le Groupe JPX et Nikkei ne sont pas tenus de publier l'indice de manière continue et ne sont pas responsables des erreurs, retards ou suspensions de la publication de l'indice. Le Groupe JPX et Nikkei ont le droit de modifier la composition des actions incluses dans l'indice, la méthodologie de calcul de l'indice ou tout autre détail de l'indice et ont le droit d'interrompre la publication de l'indice. Les administrateurs de la société, le gestionnaire et le gestionnaire d'investissement, ensemble les "parties responsables", ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute description relative à l'indice ou de toute donnée incluse dans celui-ci et les parties responsables n'ont aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption de celle-ci. Les parties responsables ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant au fonds, à tout actionnaire du fonds, ou à toute autre personne ou entité en ce qui concerne l'indice décrit dans le présent document. Le Groupe JPX et Nikkei ne donnent aucune garantie expresse ou implicite, et rejettent expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage ou à une fin particulière en ce qui concerne l'indice ou toute donnée incluse dans celui-ci. Sans limiter ce qui précède, le Groupe JPX et Nikkei ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout dommage spécial, punitif, indirect ou consécutif ou de tout manque à gagner, même s'ils ont été informés de la possibilité de tels dommages.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consulter le prospectus à jour.

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliaire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés et les rapports financiers peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, Ground Floor, 2 Cumberland Place, Fenian Street, Dublin 2, Irlande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

Glossaire

Indice de référence: Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

Produits dérivés: Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les cours sont conditionnés par les variations ou les prévisions de cours d'un autre instrument financier qui est baptisé le «sous-jacent». Ces produits peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de spéculation. Les produits dérivés les plus courants sont les certificats, les options, les contrats à terme et les swaps.

Rendement de la distribution: Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

ESG: Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, c'est-à-dire les 3 facteurs clés d'évaluation de la durabilité et de l'impact sociétal d'une entreprise.

ETF: Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

Facteurs: Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

Avec couverture: Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

Méthode de réplcation: Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

Swap: Un swap est un contrat dérivé dans lequel deux parties conviennent d'échanger des flux distincts de flux de trésorerie ou de rendement.

Réplcation synthétique: Les fonds synthétiques possèdent un portefeuille diversifié d'actions qui peut différer de l'indice de référence. L'ETF passe un contrat avec une ou plusieurs banques (chacune étant une contrepartie), qui acceptent de payer toute différence entre la performance du portefeuille et celle de l'indice, moins les frais applicables. Ces contrats sont connus sous le nom de swaps. L'utilisation de swaps assure un suivi précis de l'indice mais introduit un risque de contrepartie : si une contrepartie ne paie pas la performance de l'indice due en vertu du contrat de swap, le ETF se fiera plutôt à la performance de son portefeuille d'actions, qui pourrait être inférieure à celle de l'indice. L'exposition d'un ETF à une contrepartie de swap est limitée par la réglementation sur les OPCVM, et limitée davantage par les mesures que nous imposons.

OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.

Supplément ESG

Au 30 avril 2024

Article 6 SFDR (publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

Afin de satisfaire aux exigences de l'article 6 du SFDR, nous avons publié des informations sur les risques liés au développement durable dans l'addendum au prospectus disponible sur etf.invesco.com.

L'engagement d'Invesco envers l' ESG

Chez Invesco, notre engagement dans l'investissement ESG est un élément clé de notre ambition, celle d'être le gestionnaire d'actifs le plus centré sur le client.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont un élément essentiel de notre culture d'entreprise, et nous savons qu'elles peuvent également jouer un rôle important dans votre propre stratégie d'investissement.

Bien que tous nos ETF ne suivent pas un indice présentant des caractéristiques ESG spécifiques, les informations contenues dans cette page garantissent une transparence qui vous aidera à identifier les risques et les opportunités à long terme de vos investissements.

Les filtres d'implication des entreprises peuvent vous aider à mieux comprendre les activités potentiellement controversées auxquelles un fonds ou un indice peut être exposé.

Toutes les données ESG, sur les émissions de carbone et l'implication des entreprises proviennent de MSCI ESG Research. Afin d'évaluer le profil ESG, le fonds ou l'indice doit comporter au moins 10 titres ou composants et 65% du poids du fonds doit être couvert par MSCI ESG Research. Pour plus de détails, veuillez consulter la méthodologie MSCI sur www.msci.com

Informations importantes :

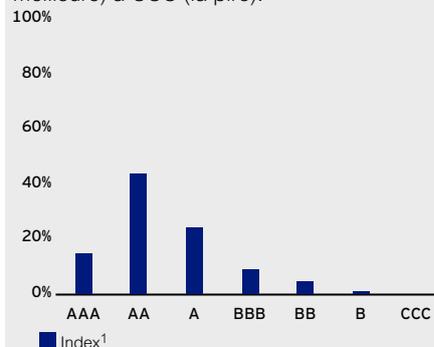
Ce tableau est présenté uniquement à titre illustratif. La communication de ces informations n'est pas une indication de la manière dont les facteurs ESG seront intégrés dans un fonds. Sauf indication contraire dans les documents d'offre légaux (document d'information clé pour l'investisseur (KIID) spécifique au fonds et à la classe d'actions, prospectus, rapports annuels et semestriels), les informations ESG fournies sur cette page ne modifient pas l'objectif ou la politique d'investissement d'un fonds et ne limitent pas l'univers d'investissement du fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement d'un fonds, veuillez consulter le prospectus du fonds, disponible gratuitement sur notre site Internet etf.invesco.com et auprès des émetteurs. La notation peut varier d'une agence de notation à l'autre. La notation peut évoluer dans le temps et ne constitue pas une garantie de la performance future du fonds.

Profil ESG ¹	Index ¹
Notation Fonds ESG (AAA-CCC)	AA
Score qualité ESG (0-10)	7,3
Score pilier Environnement	5,7
Score pilier Sociale	5,6
Score pilier Gouvernance	5,8
Couverture ESG %	100,0

Empreinte carbone ¹	Index ¹
Émissions périmètre 1 (tonnes CO _{2e})	6 725,3
Émissions périmètre 2 (tonnes CO _{2e})	2 565,5
Intensité carbone totale (tonnes CO _{2e} /USUSD M)	94,1
Intensité carbonique moyenne pondérée (tonnes CO _{2e} /USUSD M)	75,3

Distribution des notations MSCI ESG¹

Elle indique la répartition des notations ESG dans l'ensemble de l'index, de AAA (la meilleure) à CCC (la pire).



Dynamique de tendance ESG¹

Le pourcentage d'entreprises détenues par le fonds ou l'indice dont la notation ESG s'est améliorée (positive), n'a pas changé (stable) ou s'est détériorée (négative) depuis la précédente notation.

Tendance	Index ¹
Positive	19,7%
Stable	76,1%
Négative	4,2%
Sans notation	-

Gouvernance d'entreprise	Index ¹
l'Indépendance du conseil d'administration	46,6%
Femmes directeurs	16,5%

Filtrage et exclusion des entreprises	Index ¹
Violations du Pacte mondial des Nations unies	-
Armes à feu civiles	0,1%
Armes controversées	-
Armes conventionnelles	0,9%
Armes nucléaires	0,1%
Tabac	0,9%
Charbon thermique	0,9%
Sables bitumineux	-
Cannabis à usage récréatif	-

Distribution notation ESG par secteur ^{1,3}	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	NR
Services de communication	2,5%	4,2%	0,4%	0,2%	0,3%	< 0,1%	-	-
Consommation discrétionnaire	3,0%	3,9%	3,4%	2,4%	1,1%	0,3%	-	-
Consommation de base	0,5%	2,6%	1,8%	1,7%	< 0,1%	-	-	-
Énergie	< 0,1%	1,0%	< 0,1%	< 0,1%	-	-	-	-
Services financiers	0,8%	7,5%	2,6%	1,3%	0,3%	< 0,1%	-	-
Santé	1,5%	5,1%	0,9%	0,2%	0,5%	0,2%	-	-
Industrie	4,2%	10,5%	7,9%	1,3%	1,5%	< 0,1%	-	-
Technologie	1,8%	5,7%	3,3%	1,9%	0,6%	0,8%	-	-
Matériaux	0,5%	1,3%	3,2%	0,6%	0,1%	< 0,1%	< 0,1%	-
Immobilier	< 0,1%	2,0%	0,8%	< 0,1%	< 0,1%	-	-	-
Services publiques	-	0,2%	0,6%	< 0,1%	0,3%	-	-	-
Autre	-	0,1%	-	-	-	-	-	< 0,1%

Glossaire

Notation ESG des Fonds MSCI : La notation ESG du fonds est conçue pour évaluer la résistance de l'ensemble des avoirs du fonds aux risques ESG à long terme, financièrement pertinents, et devrait faciliter la capacité à classer ou à sélectionner les fonds communs de placement et les ETF sur une échelle de notation allant de AAA à CCC. Cette notation vise à fournir une transparence au niveau du fonds et mesure les caractéristiques ESG de l'ensemble du portefeuille. Elle est calculée en établissant une correspondance directe entre les scores de qualité ESG de MSCI et les catégories de notation par lettre. Les leaders ESG sont des fonds ayant une note ESG de AAA ou AA (meilleurs de leur catégorie), et les retardataires ESG sont des fonds ayant une note ESG de B ou CCC.

Score de qualité ESG du MSCI : Calculé comme la moyenne pondérée des scores ESG de la participation sous-jacente, à l'exclusion de toute participation sous-jacente pour laquelle cette information n'est pas disponible. Il est fourni sur une échelle de 0 à 10, 0 et 10 étant respectivement les scores les plus bas et les plus élevés possibles. MSCI évalue les positions sous-jacentes en fonction de leur exposition et de leur gestion des principales questions ESG, qui sont divisées en trois piliers : l'environnement, le social et la gouvernance.

Couverture ESG en % : c'est le pourcentage du fonds et de l'indice de référence pour lesquels la recherche ESG MSCI est disponible.

Émissions CO₂ Périmètre 1 : les émissions directes de Périmètre 1 (tCO₂e) d'une entreprise provenant de ses activités. Les données relatives aux émissions directes représentent la valeur finale, revue et approuvée par MSCI, basée sur la méthodologie MSCI, qui sélectionne la valeur exacte à partir des sources disponibles.

Émissions CO₂ Périmètre 2 : les émissions indirectes d'énergie (tCO₂e) d'une entreprise dans le cadre de ses activités. Les données relatives aux émissions indirectes représentent la valeur finale, revue et approuvée par MSCI, basée sur la méthodologie MSCI, qui sélectionne la valeur exacte à partir des sources disponibles.

Intensité carbone totale : mesure l'intensité carbone globale du fonds ou de l'indice et l'efficacité carbone associée à ses participations, sur la base de l'expertise carbone et de la recherche fournies par MSCI ESG Research. Elle utilise les mesures de l'intensité carbone au niveau de l'entreprise (Périmètre 1 + Périmètre 2) par million de USD de chiffre d'affaires. Pour les emprunts d'État, le calcul se fonde sur le total des émissions de dioxyde de carbone du pays par million de USD de PIB.

Intensité carbone moyenne pondérée : mesure l'exposition sous-jacente des fonds aux émetteurs à forte intensité de carbone détenus en portefeuille. Elle correspond à la moyenne pondérée des métriques d'intensité carbone de l'émetteur concerné : émissions de niveau 1 et 2 pour un million USD de revenus pour les obligations d'entreprise et total des émissions carbone par pays pour un million USD de revenus pour les obligations d'État.

Indépendance du conseil d'administration : pourcentage moyen pondéré de membres du conseil d'administration respectant les critères d'indépendances du MSCI.

Femmes siégeant au conseil d'administration : pourcentage moyen pondéré de femmes siégeant au conseil d'administration.

SFDR : s'inscrivant dans le cadre du plan d'action de l'UE pour la finance durable, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à promouvoir la transparence en matière de durabilité, en veillant à ce que les acteurs du secteur des services financiers fournissent aux clients des informations cohérentes sur la durabilité des produits et services qu'ils proposent. Le supplément du fonds et le site Internet de la société de gestion contiennent d'autres informations relatives à la conformité au SFDR.

Article 6 : Cet article oblige, en vertu du SFDR, soit à décrire la manière dont les risques liés à la durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement soit à expliquer les raisons pour lesquelles les risques liés à la durabilité sont jugés non pertinents.

Fonds au sens de l'Article 8 : un fonds qui, conformément aux critères énoncés à l'article 8 du SFDR, promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques et à condition que les entreprises dans lesquelles le fonds investit suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Fonds au sens de l'Article 9 : un fonds qui, conformément aux critères énoncés dans l'Article 9 du SFDR, a un objectif d'investissement durable.

Certaines informations sont la propriété de ©2024 MSCI. Reproduction autorisée; aucune autre distribution. Ce rapport contient certaines informations (les « Informations ») provenant de MSCI ESG Research LLC, ou de ses sociétés affiliées ou fournisseurs d'informations (les « parties ESG »). Ces informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne. Elles ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant pour des instruments, produits ou indices financiers.

Bien qu'elles obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et toutes réfutent toute garantie explicite ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

Aucune des informations MSCI n'est destinée à constituer un conseil d'investissement ou une recommandation pour prendre (ou s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoquée comme telle, ni être considérée comme une indication ou une garantie de toute performance, analyse, prévision ou prédiction future. Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions en lien avec les données contenues dans le présent document, ni de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

¹ Les données ESG et carbone proviennent de MSCI au niveau des titres. Tous les indicateurs ESG sont calculés par FE FundInfo, en répliquant la méthodologie MSCI, en utilisant les titres sous-jacents du portefeuille. Pour plus de détails, veuillez consulter la méthodologie de MSCI www.msci.com

² L'indice est JPX-Nikkei 400 Net Total Return Index.

³ Le tableau de répartition des notes ESG n'inclut pas les positions de trésorerie et peut donc ne pas totaliser 100 %.

MSCI ESG Business Involvement Screening Research : fournit des recherches sur l'implication des entreprises dans les produits et les services, qui permettent aux investisseurs de filtrer les entreprises selon des critères spécifiques motivés par des considérations d'éthique, d'impact, de conformité ou de risque ESG.

Les définitions sommaires de chaque filtrage d'entreprise sont les suivantes :

Violations du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les données sont basées sur la recherche sur les controverses MSCI ESG Controversies et le filtrage en fonction du respect des normes internationales MSCI ESG Global Norms.

Armes controversées : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant une activité en lien avec des armes controversées, notamment les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques et chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à laser aveuglantes, les armes incendiaires et/ou les fragments non détectables.

Armes conventionnelles : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice identifiées comme ayant une activité en lien avec des armes conventionnelles ou leurs composants, systèmes et services de support.

Armes nucléaires : pourcentage des entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires entiers, qui fabriquent des composants développés ou sensiblement modifiés pour être utilisés exclusivement dans des armes nucléaires (ogives et missiles), qui fabriquent ou assemblent des plateformes de livraison développées ou sensiblement modifiées pour la livraison exclusive d'armes nucléaires, qui fournissent des services auxiliaires liés aux armes nucléaires.

Armes à feu civiles : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les armes à feu, les munitions pour armes légères, y compris les automatiques et semi-automatiques pour le marché civil. La recherche exclut les produits vendus exclusivement pour les marchés militaire, gouvernemental et des forces de l'ordre.

Tabac : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les produits du tabac, tels que les cigares, les kreteks, le tabac sans fumée, le tabac à priser, le snus, le tabac dissoluble et le tabac à mâcher. Cela inclut également les sociétés qui cultivent ou traitent les feuilles de tabac brut.

Charbon thermique : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec l'énergie provenant du charbon ou qui tirent leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique.

Sables bitumineux : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les sables bitumineux, en particulier, la propriété de réserves et les activités de production.

Cannabis à usage récréatif : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec le cannabis à usage récréatif ou qui en tirent des revenus.

Contact

Services client

E-mail : invest@invesco.com
etf.invesco.com

Publié par Invesco Investment Management Limited, Ground Floor, 2 Cumberland Place, Fenian Street, Dublin 2, Irlande.

Autorisé en Irlande et réglementé par la Banque Centrale d'Irlande.